


Commission économique pour l'Europe
Comité des transports intérieurs
**Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports**
**Groupe d'experts de l'évaluation comparative
des coûts de construction des infrastructures
de transport**
Quatrième session

Genève, 16 et 17 octobre 2017

**Rapport du Groupe d'experts de l'évaluation comparative
des coûts de construction des infrastructures de transport
sur sa quatrième session**
Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1–3	2
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	4	2
III. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts (point 2 de l'ordre du jour)	5–7	2
IV. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie utilisée (point 3 de l'ordre du jour)	8–10	32
V. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation (point 4 de l'ordre du jour)	11–12	3
VI. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts (point 5 de l'ordre du jour)	13–20	4
VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)	21	5
VIII. Date et lieu de la prochaine session (point 7 de l'ordre du jour)	22	6
IX. Adoption des principales décisions (point 8 de l'ordre du jour)	23	6



I. Participation

1. Le Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (ci-après dénommé « le Groupe ») a tenu sa quatrième session les 16 et 17 octobre 2017. La session était présidée par M. A. Maciejewski (Pologne-Projet TEM).
2. Y ont participé des représentants des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) suivants : Chypre, Finlande, Lituanie, Norvège, Pologne, Suède et Turquie.
3. Des représentant des institutions spécialisées des Nations Unies ci-après ont participé à la réunion : projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) de la CEE. Y ont également participé des experts des institutions spécialisées des Nations Unies ci-après : Fédération routière internationale, Europlatforms EEIG.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/7.

4. Le Groupe a adopté l'ordre du jour.

III. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts (point 2 de l'ordre du jour)

5. Le Groupe d'experts a rappelé qu'il devait, conformément à son mandat, s'employer essentiellement à dégager des modèles, méthodes, outils et bonnes pratiques permettant d'évaluer, de calculer et d'analyser les coûts de construction des infrastructures de transport.
6. Le représentant du port de Gdynia (Pologne), M. J. Koczara, a présenté les investissements prévus par l'autorité portuaire de Gdynia pour les années 2016 à 2022. Il a cité :
 - a) L'approfondissement du chenal d'accès et des eaux intérieures, la reconstruction du quai et l'élargissement du pont tournant ;
 - b) L'élargissement de l'accès ferroviaire au secteur occidental du port ;
 - c) La construction d'une gare maritime publique ;
 - d) La construction d'infrastructures portuaires destinées à la collecte des eaux usées ;
 - e) L'accès ferroviaire au port.
7. En outre, il a évoqué les investissements que le port et ses partenaires commerciaux avaient planifiés conjointement pour 2020-2030 en s'appuyant sur des subventions et des fonds fournis par l'Union européenne et des investisseurs privés. Ces investissements comprennent la construction d'un port extérieur, le développement de la zone logistique et les investissements devant assurer l'accès routier.

IV. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie utilisée (point 3 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/1/Rev.1 ;
ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/3.

8. Le Groupe a rappelé qu'il avait décidé que le secrétariat et les membres du Groupe devaient recenser la terminologie existante élaborée aux niveaux national et international et la télécharger sur le site du Groupe.

9. Il a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/1/Rev.1 présentant la terminologie relative à l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport, que l'équipe d'experts des transports routiers dirigée par les expertes turques M^{me} L. Unal et M^{me} F. Orhan avait élaboré. Les représentants de la Turquie avaient déjà établi une version actualisée de cette liste de termes en procédant notamment à de nombreux ajouts et à des suppressions. Le nombre de termes proposés a été porté de 121 à 249. Le Groupe a prié le secrétariat de réviser une deuxième fois le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/1 pour la prochaine session. Toutefois, il a décidé d'approuver cette version de la liste de termes telle que modifiée. Les experts ont été invités à communiquer au secrétariat toute observation supplémentaire sur la deuxième version révisée du document jusqu'à dix jours après la session en cours.

10. Le Groupe a aussi examiné et approuvé le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/3 portant sur la terminologie employée dans le questionnaire relatif à l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures des gares intermodales ou des centres logistiques, établi par l'Équipe d'experts des terminaux et des nœuds intermodaux, sous la conduite d'Europlatforms. Le secrétariat d'Europlatforms a établi la liste de termes, qui a été commentée et approuvée par tous les membres de l'association, c'est à dire par des terminaux intermodaux situés en Allemagne, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en Grèce, en Hongrie, en Italie, au Portugal et en Turquie. Étant donné que le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/3 comporte une liste de termes et présente aussi les questions susceptibles de se poser dans le cadre de l'exécution de l'étude comparative, le Groupe a demandé au secrétariat d'établir deux documents distincts pour la prochaine session. Il a en outre été recommandé d'étoffer la liste de termes. Le Groupe a remercié le Secrétaire général d'Europlatforms, M. M. Fco. Martínez Torres, de son excellent travail et de sa coopération.

V. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation (point 4 de l'ordre du jour)

11. Le Groupe a examiné les défis posés par l'organisation de ses futures sessions et par la participation d'experts spécialisés. La principale difficulté résidait dans le fait que les objectifs du Groupe se rapportaient à différents modes de transport (route, rail, voies navigables intérieures), lesquels comportaient différents nœuds (ports, terminaux intermodaux). Par conséquent, il fallait trouver des experts dans différents domaines et ceux-ci devaient être invités soit par les États membres soit par des organisations ou des associations internationales.

12. À la suite de ces discussions et compte tenu des renseignements communiqués par le secrétariat et le Président, le Groupe a résumé comme suit les mesures à prendre au titre de l'organisation de ses travaux :

a) Transport routier : Le pays chef de file est la Turquie ; tant le projet de glossaire que le questionnaire relatif à l'évaluation comparative ont été élaborés et examinés lors de sessions du Groupe ;

b) Transport ferroviaire : Le Président et le secrétariat ont demandé au Groupe des gestionnaires européens de l'infrastructure ferroviaire (EIM) de participer aux travaux en tant que chef de file de ce mode. À ce jour, une réponse positive mais pas définitive a été reçue de sa part. En l'absence de décision définitive de leur part, le secrétariat a été prié d'établir, si possible, le projet de liste terminologique et de questionnaire sur l'infrastructure ferroviaire afin de le faire distribuer à toutes les parties prenantes intéressées, notamment l'EIM, pour qu'elles soumettent leurs observations et propositions ;

c) Voies navigables : Le secrétariat avait fait plusieurs exposés à des parties prenantes intéressées, dont le Groupe de travail des transports par voie navigable de la CEE et les commissions fluviales, et leur avait adressé plusieurs demandes par voie électronique. Elles avaient répondu que les sections des voies navigables intérieures dans les ministères étaient très petites et placées sous la supervision des services chargés du secteur du transport routier. En outre, les travaux d'infrastructure qui se déroulaient dans le secteur des voies navigables intérieures étaient principalement axés sur l'entretien et ne comprenaient pas de nouveaux projets. Le Groupe a recommandé au secrétariat de poursuivre ses démarches auprès des commissions fluviales, en espérant que l'une d'entre elles accepte de prendre un rôle de chef de file des activités menées au titre de ce mode de transport et de fournir des informations de base, ne serait-ce que sur les travaux d'entretien ;

d) Terminaux intermodaux/centres de fret : L'organisation chef de file, Europlatforms, avait déjà élaboré un projet de liste terminologique et un questionnaire. Comme il est indiqué au paragraphe 10, deux documents seront établis pour la prochaine session du Groupe (un document contenant la liste terminologique et un autre contenant le questionnaire relatif à l'évaluation comparative) et leur texte final sera achevé et adopté pendant la session ;

e) Ports : le représentant du port de Gdynia a annoncé pendant la session que son établissement était prêt à prendre la direction de cette équipe d'experts et à établir, pour la session suivante, un projet de liste terminologique ainsi qu'une ébauche de questionnaire pour l'étude comparative. Ces projets seront distribués à plusieurs autres autorités et organisations portuaires telles que l'Organisation des ports de la Baltique et l'Organisation des ports maritimes européens en leur demandant de soumettre leurs observations, propositions et modifications. Ces projets de documents, avec les modifications proposées par les différentes autorités portuaires, seront examinés et achevés à la prochaine session du Groupe.

VI. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts (point 5 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/2/Rev.1.

13. Le Groupe a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/2/Rev.1, dans lequel figurait le questionnaire relatif à l'étude comparative menée dans le domaine des infrastructures de transport, établi par le sous-groupe du transport routier, placé sous la direction de la Turquie. Il s'est aussi félicité de l'exposé fait par la délégation turque, qui a rempli le projet de questionnaire puis en a présenté les résultats au Groupe.

14. Le Groupe a apprécié la démarche de la délégation turque, dont l'utilisation du questionnaire à titre expérimental a permis d'avoir une meilleure idée des résultats que pourrait produire cet exercice et des éléments qui devraient probablement être ajoutés pour accroître la valeur des données recueillies pour ceux qui les utiliseront. Le Groupe a décidé qu'il faudrait insérer dans le questionnaire une colonne supplémentaire intitulée « Longueur des projets considérés (km) ».

15. Rappelant aussi que l'une de ses tâches principales était de dégager des modèles, méthodes, outils et bonnes pratiques permettant d'évaluer, calculer et analyser les coûts de construction des infrastructures de transport, le Groupe a demandé au secrétariat son avis sur la manière dont le Groupe devrait procéder pour recueillir ces informations. Le secrétariat a fait observer que la collecte de ces informations était importante pour le rapport établi par le Groupe car elles devraient servir à élaborer le premier chapitre du

rapport final et que le Groupe devrait constituer un répertoire des bonnes pratiques et méthodes déjà adoptées par les États pour évaluer les coûts de construction des infrastructures de transport. Il a aussi rappelé que c'était l'objectif visé par le point 2 de l'ordre du jour, intitulé « présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts ».

16. Le représentant de la Fédération routière internationale, M. C. Gonzalez, a suggéré de faire aussi figurer dans le premier chapitre des directives avec les principes essentiels à l'intention des gouvernements souhaitant élaborer un nouvel outil ou une nouvelle méthode d'évaluation et de calcul des coûts en question. Il a également proposé que la Fédération établisse avec l'aide d'experts les directives qui figureraient dans le rapport final du Groupe. Le Groupe a approuvé cette idée et prié instamment le représentant de la Fédération d'établir un projet de directives pour examen à la prochaine session du Groupe.

17. Le Groupe a rappelé qu'il avait prié le secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour distribuer dès que possible le questionnaire sur les transports routiers aux États membres de la CEE, les réponses devant être retournées fin septembre 2017 au plus tard. Le secrétariat a répondu qu'il n'avait pas encore pris les mesures demandées pour les raisons suivantes :

a) La liste de termes devait être envoyée avec le questionnaire, mais le Groupe ne l'avait encore ni finalisée ni approuvée ;

b) Il faudrait probablement soumettre le questionnaire à un nouvel examen – comme cela avait finalement été le cas – compte tenu des éléments communiqués par les experts de la Banque islamique de développement ;

c) Le groupe devrait décider si le questionnaire devait être transmis par les voies officielles aux ministres des transports ou l'être directement par le secrétariat aux chefs des autorités nationales concernées des infrastructures des transports routiers nationaux.

18. Le Groupe a décidé que la version finale du questionnaire et la liste terminologique approuvée seraient envoyés par les voies diplomatiques officielles aux ministres et aux vice-ministres des transports des différents États membres de la CEE.

19. Le Groupe a aussi rappelé qu'à sa session précédente, il avait décidé d'établir un rapport de situation intermédiaire pour distribution aux États membres à la fin de l'année. Dans ce but, il a décidé d'examiner à sa session d'octobre 2017, une première version du document exposant les principaux résultats de sa première année de travail ainsi que les difficultés rencontrées. Le secrétariat a été prié d'établir ce document, dont la version finale serait établie après la prochaine session afin de pouvoir y inclure les résultats du débats qui se tiendrait à la prochaine session et l'examen a) des premiers résultats du questionnaire sur l'infrastructure routière et b) les premiers projets du sous-groupe sur les terminaux intermodaux.

20. Le Groupe a été informé par le Président et le secrétariat qu'en fin de compte, il n'était pas nécessaire d'établir un document informel pour cette session du Groupe parce que le Président avait déjà pu présenter un rapport en septembre, à la trentième session du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP. 5) (4-6 septembre 2017), organe de tutelle du Groupe d'experts. Ainsi que l'avait proposé le secrétariat, le Groupe a décidé que pour faire mieux connaître ses travaux et attirer un plus grand nombre d'États, un document officiel serait établi d'ici à la prochaine session du Comité des transports intérieurs (février 2018).

VII. Questions diverses (point 6 de l'ordre du jour)

21. Aucun autre point n'a été soulevé.

**VIII. Date et lieu de la prochaine session
(point 7 de l'ordre du jour)**

22. La quatrième session du Groupe d'experts devrait en principe se tenir à Genève les 30 et 31 janvier 2018.

**IX. Adoption des principales décisions
(point 8 de l'ordre du jour)**

23. Le Groupe d'experts a adopté la liste des principales décisions prises à sa quatrième session et a demandé au secrétariat et au Président d'établir le rapport complet et de le diffuser aux membres du Groupe afin qu'ils formulent des observations sur les points autres que ceux figurant dans la liste.
